

**PROFESSIONNELS,
AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES,
ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES**

**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES**

**des opérations
et services au**

01/01/2025

AVENANT AU 13/11/2025

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST



la réussite est en vous

Forte de ses valeurs coopératives, la Banque Populaire Grand Ouest s'appuie sur son ancrage régional et sa proximité avec ses clients pour continuer son développement de manière durable et responsable au service de notre territoire.

Fidèles à nos engagements, nous conservons la volonté de vous apporter une information précise et détaillée sur les services et les opérations bancaires. À ce titre, vous trouverez ci-après la présentation des principaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025.

Vous pouvez aussi retrouver cette brochure sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/bpgo

Votre conseiller se tient naturellement à votre disposition pour vous aider au quotidien dans le choix des solutions les plus adaptées à votre situation et à vos attentes.

Nous vous remercions pour votre confiance.



À SAVOIR

Bon à savoir



Produits et services exclusivement commercialisés dans le réseau BPGO.



Produits et services exclusivement commercialisés dans le réseau CM.

RYTHMÉO

Produits ou services éligibles ou bénéficiant d'avantages tarifaires dans le cadre d'une offre groupée de produits et services Rythméo (cf page 14).

Vous pouvez repérer les tarifs pour lesquels la TVA s'applique grâce à la mention **TVA** indiquée en marge. Celle-ci s'ajoutera au prix indiqué hors taxe.

Ce document, disponible sur notre site internet (www.banquepopulaire.fr/bpgo) est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/01/2025.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
4 Ouverture, transformation, clôture	
4 Services Bancaires de Base	
4 Relevés de compte	
4 Tenue de compte	
5 Services en agence	
6 Dates de valeur	
BANQUE À DISTANCE	7
7 Par internet	
8 Par télétransmission (échanges de données informatisées)	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9
9 Cartes	
9 Services liés à la carte bancaire	
10 Virements SEPA	
11 Prélèvements SEPA / TIP SEPA	
11 Chèques	
11 Effets de commerce	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	12
12 Terminaux de Paiement Électronique	
12 Virements SEPA	
12 Avis de prélèvement SEPA	
13 Chèques	
13 Effets de commerce	
13 Commerce électronique	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	14
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	16
16 Commission d'intervention	
16 Opérations particulières	
16 Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	18
18 Facilité de caisse et/ou découvert	
18 Financement du cycle d'exploitation	
19 Crédits d'investissement	
GESTION DE LA TRÉSORERIE	21
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	23
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	25
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	28
RÉSoudre UN LITIGE	30

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte courant	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facilipop)	Gratuit
• Ouverture d'un compte séquestre	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

• Relevé de compte électronique (format PDF) (réservé aux abonnés Cyberplus Entreprise)	Gratuit
• ou relevé de compte envoyé par courrier (papier)	
– mensuel	Gratuit
– quatorzaine (soit 22,60 euros par an)	5,65 par trim.
– décadaire (soit 45,20 euros par an)	11,30 par trim.
– hebdomadaire (soit 67,80 euros par an)	16,95 par trim.
– quotidien (soit 270,40 euros par an)	67,60 par trim.
• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier (soit 27,00 euros par an)	2,25 par mois
• Relevés de frais	
– facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– Carnet de bord Pro	47,45 par an
– relevé annuel de frais	Gratuit
– relevé annuel de frais d'encaissement par carte	Gratuit
– relevé mensuel de frais d'encaissement par carte	Gratuit

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Commission sur écritures ou commission de gestion ou frais de tenue de compte	0,34 par écriture
Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte. (hors opérations de frais ou d'intérêts).	
– forfait minimum de perception	21,00 par trim.
– maximum	108,00 par trim.
• Commission de compte ou de mouvement	0,10 % par trim
Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte y compris le solde de début de période s'il est débiteur (hors périmètre : écritures de frais ou d'intérêts et écritures liées aux crédits et à la souscription d'épargne).	
– avec un minimum de	15,00 par trim.
• Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client	
– clientèle du réseau Professionnels	
– entrepreneur individuel	À partir de 60,00 par an
– personne morale	À partir de 120,00 par an
– clientèle du réseau Entreprises	
– chiffre d'affaires inférieur ou égal à 1,5 million d'euros	À partir de 200,00 par an
– chiffre d'affaires supérieur à 1,5 million d'euros	À partir de 450,00 par an
Elle rémunère les prestations liées à l'actualisation réglementaire, administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable).	

⁽¹⁾ Hors virement instantané.



À SAVOIR

Forfaitisation des frais sur écriture et de la commission de compte habituellement prélevés sur le compte conformément aux conditions tarifaires de la Banque. Le tarif est fonction des mouvements débiteurs confiés sur les 4 derniers trimestres.

• Forfait PRO ⁽¹⁾ RYTHMÉO (soit à partir de 134,40 euros par an)	À partir de 11,20 par mois
• Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L 312-19 du Code monétaire et financier)	30,00 par an ⁽²⁾ dans la limite du solde créditeur du compte
• Demande de fusion d'échelles de compte	52,00
• Mise en place d'une facturation globale (soit 208,00 euros par an)	52,00 par trim.

SERVICES EN AGENCE

• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
• Frais de retour pour pli non distribué	15,25
• Frais de recherche pour mise à jour d'adresse	15,60
• Frais de recherche d'information(s) et/ou de document(s) – frais de recherche (recherche archive) :	
– recherche simple (identité de l'émetteur, avis de sort)	TVA 2,34
– duplicata (relevé de compte, chèque émis)	TVA 2,34
– autre recherche (selon complexité et/ou temps passé)	TVA Mini 31,20
• Frais facturés par un autre établissement pour retraitement ou recherche d'opération (demande client) (ex. : régularisation date de valeur)	Refacturation
• Édition d'échelles de compte	TVA 16,95 par trim.
• Information aux commissaires aux comptes	149,00
• Frais de location de coffre-fort (Tarifs pour toutes souscriptions à compter du 17/09/2018)	
– petit	TVA
– moyen	TVA 95,50 par an
– grand	TVA 190,83 par an
• Commission de gestion Go Accompagnement	286,00 par an
	À partir de 30,00 par mois
• Frais de traitement administratif TUP-Transmission partiel d'actif	Sur devis (selon complexité du dossier)

* Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

⁽¹⁾ Offre réservée aux clients dont les flux débiteurs annuels sont inférieurs à 1,6 M€ de chiffre d'affaires.

⁽²⁾ Le montant des frais et commissions prélevé annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES BANCAIRES DE BASE*

(Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier; offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire (IBAN-BIC)
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse

DATES DE VALEUR

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

• Virement émis / Prélèvement / Chèque payé	J
J = jour du débit en compte	
• Télécollecte carte bancaire / Virement reçu / Prélèvement remis	J
J = jour du règlement interbancaire	
• Remise de chèque(s) compensable en France :	J+1 ouvrés ⁽¹⁾
J = date de comptabilisation	
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
• Chèque remis à la Banque Populaire Grand Ouest	J
J = jour de remise des chèques à l'agence	
Avant 15H30 (du lundi au vendredi)	
Après 15H30 report au jour ouvré suivant	
• Chèque impayé	J -1
J = jour de remise des chèques	
• Versement ou retrait d'espèces	J
J = jour ouvré de la remise ou du retrait	
• Carte bancaire : paiement par débit immédiat	J
J = jour de règlement	
• Carte bancaire : paiement par débit différé	Dernier jour ouvré du mois
• Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte courant ou d'épargne	10 jours ouvrés
Délai pendant lequel la Banque peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. En cas d'application d'un tout autre délai, le client en sera informé.	

⁽¹⁾ Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE, TABLETTE) ABONNEMENT MENSUEL

Abonnement à des services de banque à distance ⁽¹⁾

Cyberplus Entrepreneur individuel (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce)

• Cyberplus Entrepreneur Individuel

- Principales fonctionnalités : Consultation des comptes + réalisation de virements SEPA

5,85

Gamme Cyberplus Entreprise (Disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins « complexes »)

• Cyberplus Entreprise Consultation

- Principales fonctionnalités : Consulter ses comptes et contrats signés sur Internet

Gratuit

• Cyberplus Entreprise Basic

- Principales fonctionnalités : Cyberplus Entreprise Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués

7,00

• Cyberplus Entreprise Médium **RYTHMÉO**

- Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements SEPA sur liste en France + virements internationaux

11,30

• Cyberplus Entreprise Premium **RYTHMÉO**

- Principales fonctionnalités : Cyberplus Médium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR)

21,90

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• Suite Connect

L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services. (Réduction de 50 % pour les clients détenteurs de l'offre RYTHMÉO)

TVA 9,00
par mois

• Mise à disposition d'un Pass CyberPlus pour la sécurisation des opérations en ligne (réservé aux abonnés Cyberplus). Associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte.

- 1^{er} lecteur
- lecteur supplémentaire
- frais en sus si envoi urgent

Gratuit

TVA 8,30
TVA 2,50

• SÉCUR'PASS Pro

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée

Gratuit

• Certificat numérique CertEurope (Certificat valable 3 ans) Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

TVA 180,00
(pour la durée de validité du certificat)

• Certification d'authentification (3SKey) (Certificat valable 3 ans)

TVA 99,00
(pour la durée de validité du certificat)

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte*	Gratuit
• Confirmation de l'exécution d'un virement SEPA émis*	Gratuit
• Coffre-fort numérique (espace de stockage 15 Go sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels) (soit 28,80 euros par an)	TVA 2,40 par mois
• e-document PRO Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace banque à distance	Gratuit

* Réservé aux abonnés Cyberplus Entreprise - Hors Consultation

PAR TÉLÉTRANSMISSION (ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES)

• EBICS T (soit 624,00 euros par an)	TVA	52,00 par mois
• EBICS T - Relevé de compte	TVA	25,00 par mois
• EBICS TS Signature Simple	TVA	À partir de 55,00 par mois
• EBICS TS Signature Avancée	TVA	À partir de 75,00 par mois
• EBICS - Mise en place d'un canal délégué	TVA	60,00
• Relevé de compte intraday (CAMT 52)		Nous consulter
• Relevé de frais bancaires au format EDI (CAMT 86)		Nous consulter

SERVICE SE.COM

• Signature Simple	TVA	À partir de 65,00 par mois
• Signature Avancée	TVA	À partir de 85,00 par mois
• Option Ellisphère	TVA	10,00 par mois
• Option SEPAmail DIAMOND Chaque demande fera l'objet d'une facturation en sus	TVA	5,00 par mois
• Option signature électronique des mandats de prélèvement	TVA	10,00 par mois + 1,00 par mandat
• Option rapprochement de trésorerie	TVA	10,00 par mois
• Option proposition de virement d'équilibrage	TVA	20,00 par mois
• Forfait formation complémentaire à distance (au-delà de 6 mois suivant la date d'installation)	TVA	150,00

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue ; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

• Carte de dépôt	
– cotisation carte Déposia	Gratuit
• Carte à autorisation systématique	
(à débit immédiat)	
– cotisation carte Visa Business Electron	59,20
(plus commercialisée)	
– cotisation carte Visa Business Start	59,20
• Carte de paiement internationale	
– cotisation carte Visa Business	59,20
– cotisation carte Visa Gold Business	148,00
– cotisation carte Visa Platinum Business	245,00
• Autre carte de paiement	
– service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile ⁽¹⁾)	13,50
– service Carte Corporate	sur devis, nous consulter



À SAVOIR

La solution Carte Corporate est une solution personnalisable destinée à faciliter et à superviser les dépenses professionnelles de vos collaborateurs, depuis un espace dédié sécurisé.

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE



À SAVOIR

En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (depuis la France, appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition ou directement via votre application.

• Réédition du code confidentiel de la carte	10,00
• Refabrication de la carte en cas de perte, vol ou usage non conforme	Gratuit
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
• Toute demande urgente	21,60
(création, refabrication, réédition du code)	
• Modification des plafonds de retrait et/ou de paiement	
– temporaire	6,00
– permanente (soit 24,00 euros par an)	6,00 par trim.

⁽¹⁾ Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass

EFFECTUER DES RETRAITS AVEC LA CARTE

• Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) Banque Populaire en euros	Gratuit
• Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)	
– avec Visa Platinum Business	Gratuit
– avec Visa Gold Business (à partir du 9 ^{ème} retrait par mois)	1,00 par retrait
– avec Visa Business ou Visa Business Start ou Visa Business Electron (à partir du 5 ^{ème} retrait par mois)	1,00 par retrait
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) cf Rubrique Opérations Bancaires à l'International	

EFFECTUER DES PAIEMENTS AVEC LA CARTE

• Paiement en euros	Gratuit
• Paiement en devises (autres que l'euro) cf Rubrique Opérations Bancaires à l'International	

VIREMENTS SEPA



À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement	Gratuit
– avec une carte bancaire, sur les guichets automatiques BPGO, par la composition du code confidentiel, pour les virements vers des comptes ouverts à son nom auprès de BPGO	
– SEPA classique occasionnel émis vers un compte Banque Populaire Grand Ouest	Gratuit
– SEPA classique occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	
– par Suite Connect (depuis un compte BPGO)	Gratuit 4,25
– au guichet de votre agence	Gratuit
– par Internet ⁽²⁾	Gratuit
– multiples télétransmis (transfert de fichier) ⁽¹⁾	
– par remise	Sans frais
– par virement	0,22
– multiples (fichier traité par la Banque)	
– par remise	10,50
– par virement	0,22
– Virement de trésorerie France ou zone SEPA	
– saisi en agence	10,50
– télétransmis ou par internet	5,10
– fiscal ou social	
– au guichet de votre agence	5,30
– télétransmis ou par internet	3,55
• Confirmation de fichier télétransmis (sur demande du client)	5,30
• Frais par virement permanent	
– mise en place	Gratuit 1,45
– initié au guichet de votre banque	Gratuit
– initié par Internet	Gratuit
• Opposition à un virement avant exécution	
– révocation de l'échéance de virement	Gratuit

⁽¹⁾ Y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com.

⁽²⁾ Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur individuel.

• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent – retrait du consentement	Gratuit
• Demande de retour de fonds sur virement SEPA classique occasionnel ou permanent émis à tort (Recall)	4,35
• Demande de retour de fonds sur fichier de virements télétransmis émis à tort (Recall)	
– par remise	5,00
– par virement	2,50
• Virement SCT Jour	0,50
– Émission d'un virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure	
• Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) occasionnel ⁽²⁾	Gratuit
• Forfait de mensualisation de virements, prélèvements et impayés	Nous consulter
• Demande de régularisation de la date de valeur d'un virement ⁽⁴⁾	5,00
• Demande de rejet d'un virement SEPA reçu ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	5,00

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ⁽³⁾	Gratuit
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement interentreprises :	
– par Cyberplus	Gratuit
– hors Cyberplus	11,00
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ⁽³⁾	Gratuit
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution	Gratuit
• Remboursement d'un prélèvement SEPA CORE à la demande du client	20,40
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA – retrait du consentement	Gratuit
• Paiement d'un TIP SEPA	Gratuit
• Confirmation de fichier télétransmis (sur demande du client)	5,30

CHÈQUES

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	Refacturation des frais postaux
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	15,00
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (à la mise en place, tarif unique quel que soit le nombre de chèques)	16,90

EFFETS DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer – paiement d'une domiciliation	Gratuit
---	----------------

⁽³⁾ Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur individuel ou Suite Connect.

⁽⁴⁾ Sous réserve de faisabilité.

⁽⁵⁾ Jusqu'à J+2 ouvrés après crédit en compte.

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

- Dépôt d'espèces au DAB par carte bancaire ou carte de dépôt
 - supérieur ou égal à 10 euros
 - inférieur à 10 euros

Gratuit
2,00 par remise

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

	Location « Longue Durée » Engagement 24 mois	Location « Saisonnière » Sans engagement
	Tarif mensuel en euros Hors Taxe	TVA
TPE ADSL FIXE + Pin Pad	26,00	46,00
TPE ADSL MOBILE	32,00	52,00
TPE GPRS MOBILE	38,00	58,00
TPE GPRS MOBILE POCKET	38,00	58,00

- Commission appliquée aux transactions par carte bancaire
- Saisie par la Banque des factures papier ou tickets TPE
- Contrat commerçant en anomalie (absence de SIRET)
- Frais de déclaration High Risk conformément à la réglementation en vigueur
- Pénalités pour non-conformité à la réglementation
- Frais pour TPE Essentiel non restitué
- Frais pour TPE Essentiel dégradé
- Frais pour résiliation de contrat TPE de moins de 24 mois
- Smile&Pay⁽¹⁾ : Solution d'encaissement par CB associée à un Smartphone au moyen d'un TPE lecteur de carte bancaire
- Tap To Pay⁽³⁾
 - application
 - commission appliquée sur le montant des encaissements des cartes bancaires
 - abonnement

Nous consulter

0,66 par transaction
36,00 par mois
2 000,00

Nous consulter

TVA 300,00
TVA 150,00

Nous consulter

Nous consulter

Gratuit
Nous consulter

Nous consulter

VIREMENTS SEPA

- réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent⁽²⁾
- frais de correction de virement classique SEPA reçu (BIC et/ou IBAN absent(s) ou incorrecte(s))
- service de génération d'IBAN virtuels

Gratuit
10,20

Nous consulter

PRÉLÈVEMENT SEPA

- Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)
- Mise à jour dossier Identifiant Créancier SEPA (ICS)
- Remise de prélèvements (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)
 - par Cyberplus ou télétransmis
 - par remise
 - par prélèvement
- Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client (reversement)
- Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif « sans provision »

63,60
38,00

Gratuit
0,32

3,55

Nous consulter

⁽¹⁾ SMILE&PAY est un service d'encaissement de la société SMILE&PAY proposé par la Banque Populaire Grand Ouest

⁽²⁾ Hors service d'IBAN virtuels

⁽³⁾ Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

CHÈQUES

- Remise de chèque(s) **Gratuit**
- Télécollecte **Nous consulter**
- Chèque remis revenu impayé (quel que soit le motif) **Gratuit**

EFFETS DE COMMERCE

- Traitement des remises LCR / BOR
 - sur support papier
 - par remise **2,00**
 - par effet **7,00**
 - par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)
 - par remise **Gratuit**
 - par effet **0,50**

COMMERCE ÉLECTRONIQUE



À SAVOIR

Solution de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• CyberPlus Paiement et Paiement Express

TVA

	Express	Acces	Net	Mix
Frais d'inscription	50,00	100,00	200,00	900,00
Abonnement mensuel à partir de	9,00	18,00	25,00	50,00
Frais d'utilisation de la plateforme (coût par opération)	0,12		0,12 (Gratuité des 50 premières opérations)	
Options				
Contrôle Risque niveaux 1 & 2	-	Inclus	Inclus	Inclus
Gestion Compte Client	-	-	12,50	12,50
Rapprochement bancaire et impayé (format visuel)	-	10,00	10,00	10,00
Rapprochement bancaire et impayé (format fichier)	-	-	20,00	20,00
Carte privative dont Paypal	5,00	5,00	5,00	5,00
Traitement par lot	-	-	15,00	15,00
Gestion utilisateur	-	5,00	5,00	5,00
Paiement par formulaire	7,00	-	-	-

- PayPlug⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Direct et Proche⁽²⁾ **Nous consulter**

⁽¹⁾ Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

⁽²⁾ Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire Grand Ouest.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

DÉFINITION

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse.

Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES RYTHMÉO

PROFESSIONNELS, PROFESSIONS LIBÉRALES, AGRICULTEURS, PÊCHE ET CULTURE MARINE, PETITES ENTREPRISES

- **RYTHMÉO** est composée d'un socle de base qui inclut :
 - un compte courant professionnel,
 - la gestion des comptes en ligne (abonnement à des services de banque à distance)
 - l'assurance de vos moyens de paiement avec Sécuripro⁽¹⁾
 - l'authentification forte
 - les relevés de compte mensuels.

En option (-20 % du tarif standard) :

- Un forfait Pro ⁽¹⁾ (forfaitisation des frais de fonctionnement professionnels)
 - Carte bancaire professionnels (Business)
 - Couverture prévoyance Fructi-Facilités Pro
- **RYTHMÉO Libérale et, Pêche et Culture Marine**
 - **RYTHMÉO Agri**
 - **RYTHMÉO Start (auto-entrepreneur)**

À partir de 13,70 €
par mois

À partir de 13,70 €
par mois

À partir de 11,99 €
par mois

À partir de 9,90 €
par mois

AUTRES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- **Fréquence ASSO**
- **Convention SC-SCI**
- **Convention MICROFINANCE**
- **Forfait Copropriété**

À partir de 4,95 €
par mois

À partir de 5,65 €
par mois

À partir de 4,50 €
par mois

À partir de 5,64 €
par mois

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION*

- **Fréquence PRO +X**
- **Fréquence PRO ESSENTIEL +X**
- **Fréquence PRO OPTIMAL +X**
- **Fréquence PACK PRO ÉVOLUTION EX CM ATL** 

Tarif selon composition
À partir de 15,45 €
par mois
À partir de 21,35 €
par mois
À partir de 19,68 €
par mois

* Détail des tarifs des options disponibles sur simple demande auprès de votre Agence.

⁽¹⁾ Offre réservée aux clients dont les flux débiteurs annuels sont inférieurs à 1,2 M € de chiffre d'affaires.

- PACK PRO EX CMBN 
- Fréquence PRO EX-ANGERS
- Fréquence PRO EX-NANTES
- Fréquence PRO AV EX BPO
- Fréquence LIBÉRALE EX BP ATL
- Fréquence LIBÉRALE EX BPO
- Fréquence AGRI EX BPO
- Facilicompte ASSO EX CMBN 

À partir de 24,28 €
par mois
Tarif selon
composition
Tarif selon
composition
À partir de 29,70 €
par mois
À partir de 15,62 €
par mois
À partir de 16,00 €
par mois
À partir de 21,38 €
par mois
À partir de 7,20 €
par mois

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	9,50
– plafond mensuel	570,00

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie (hors saisie administrative à tiers détenteur) (Forfait de traitement)	92,50
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (Frais proportionnels au montant de l'opposition)	10 % Maximum 92,50

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (Max 1/jour) ⁽²⁾ Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	9,50
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision – inférieur ou égal à 50 euros – supérieur à 50 euros	20,50 ⁽¹⁾ 40,50 ⁽¹⁾



À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS DE REJET**.

• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	33,00
• Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	40,00
• Traitement d'une remise de chèque(s) illisible ou erronée	9,00

⁽¹⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

⁽²⁾ En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

LES INCIDENTS LIÉS AUX VIREMENTS ET PRÉLÈVEMENTS

- Forfait de frais de rejet de prélèvement SEPA, d'un virement, d'un TIP SEPA ou d'un téléversement SEPA pour absence de provision suffisante
 - inférieur ou égal à 20 euros
 - supérieur à 20 euros

Montant de l'opération
10,50⁽¹⁾



À SAVOIR

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS DE REJET.



À SAVOIR

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la Banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la Banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- | | |
|----------------------------------|------|
| • Prélèvement SEPA revenu impayé | 9,00 |
|----------------------------------|------|

LES INCIDENTS LIÉS AUX EFFETS

- | | |
|--|-------|
| • Frais par effet rejeté | |
| – pour motif « sans provision » | 15,00 |
| – sur demande du client | |
| – prorogation, paiement partiel | 15,00 |
| – autres motifs | 7,50 |
| • Impayé d'effet reçu | 15,00 |
| • Autres incidents d'effet | 15,00 |
| (réclamation, débit non rentré d'acceptation, refus d'acceptation, changement de domicile) | |

LES INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- | | |
|---|-------|
| • Frais par impayé encaissement carte | 36,00 |
| • Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte | 40,00 |

LES INCIDENTS LIÉS AUX CRÉDITS

- | | |
|---|------------------|
| • Forfait de frais par échéance rejetée | Maximum 20,00 |
| • Incidents crédit-bail | |
| – intérêts de retard | Taux légal + 5 % |
| – pénalités de retard | 8 % |

TVA

⁽¹⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT



À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la Banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

• Découvert du compte convenu et formalisé – intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	TBB + 6,10 %⁽¹⁾
• Découvert du compte non autorisé – intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Taux d'usure⁽¹⁾



À SAVOIR

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur non autorisé est majoré (entre 3 % et 8 %).

• Commission de plus fort découvert (trimestrielle)	0,06 %
---	---------------



À SAVOIR

Commission calculée sur la base du plus fort découvert de chaque mois ou de chaque trimestre en valeur.

• Commission d'immobilisation (trimestrielle)	20 % des intérêts débiteurs
--	------------------------------------



À SAVOIR

Elle concerne uniquement les comptes débiteurs en permanence pendant le trimestre.

• Intérêts en cas d'impayé (billet de trésorerie, dailly, effets)	cf Intérêts débiteurs
---	------------------------------

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

CRÉDIT PAR CAISSE

• Les intérêts débiteurs (voir Facilité de caisse et/ou découvert p.18)	
• Commission d'engagement (% du montant de l'autorisation/billet)	À partir de 1 %
• Avance sur prime (spécifique clientèle agriculteurs)	Nous consulter

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

• Commission de manipulation (Dailly escompte, Marché, MCNE)	21,40
• Commission de notification – Dailly Escompte – Marché	15,30 16,80
• Prorogation – Dailly Escompte – Marché	15,30 16,80

⁽¹⁾ Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Grand Ouest : 7,90 % depuis le 07/12/2017, susceptible de révision. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment. Le cas échéant, ce taux sera écrié pour respecter le plafond du taux réglementaire (dit « taux Usure » : calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel) en vigueur.

PRÉFICIE



À SAVOIR

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi vise à favoriser la compétitivité, l'emploi et l'innovation dans les entreprises.

• Frais de dossier (incluant les frais de manipulation et de notification)	150,00
---	--------

ESCOMPTE

• Taux – par effet (minimum d'intérêts)	Nous consulter 6,00
---	------------------------



À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé au Taux de Base Bancaire. Les bases de perception sont le montant nominal de l'effet et le décompte prorata temporis avec un minimum de 10 jours. Le crédit par escompte est subordonné à une autorisation préalable de la Banque.

GESTION DU POSTE CLIENTS



À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (affacturation, assurance crédit, renseignement commercial).

• Affacturation	Nous consulter
• Assurance crédit	Nous consulter
• Renseignement commercial	Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

• Commission d'engagement (perçue sur le montant de l'engagement)	À partir de 2,50 % par an Mini 3,00 par mois
• Mise en place d'une caution bancaire – marché public / marché privé – cautions diverses	30,00 77,00
• Lettre d'information annuelle aux cautions	Gratuit

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT



À SAVOIR

Des solutions de financements personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement et/ou reprise.

• Frais de tirage Crédit Pro Digitalisé (enveloppe de crédit moyen terme pré-accordée)	100,00
• Prêt moyen, long terme – frais de dossier proportionnels au montant du crédit – avec un minimum de	1 % 500,00
Frais perçus par la Banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen/long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce...).	
• Agrilismat (étude du dossier)	Gratuit



À SAVOIR

Agrilismat : une offre spécifique dédiée au financement de matériel agricole neuf ou d'occasion en concession.

• Crédit bénéficiant de la protection SOCAMA (frais de dossier)	
– Avec garantie FEI (Fonds Européen d'Investissement)	150,00
– Sans garantie FEI (Fonds Européen d'Investissement)	150,00
• Crédit-Bail matériel / Location financière / LOA Pro	Nous consulter
• Frais de publicité (inscription aux greffes)	20,90
• Autres offres de financements spécifiques	Nous consulter



À SAVOIR

Banque Populaire Grand Ouest accompagne votre transition énergétique ou environnementale avec des offres de financements spécifiques à taux préférentiel.

• Étude Grand Ouest Environnement	Nous consulter
--	----------------

ASSURANCES LIÉES AUX CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

• Frais d'étude pour délégation d'assurance	Gratuit
--	----------------

GARANTIES



À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Gage sur véhicule	120,00
• Gage sans dépossession de biens meubles corporels	185,00
• Nantissement de fonds de commerce	316,00
• Nantissement de parts SCI/SCM/SCP/Sociétés non cotées	TVA 380,00
• Délégation sur produits assurance-vie / capitalisation (Gratuit si produit détenu à la Banque Populaire)	216,66

MAINLEVÉES DE GARANTIE

• Gage sur véhicule	Gratuit
• Mainlevée Garantie Hypothécaire (frais de notaire en sus)	170,00
• Autres mainlevées (gratuit si produit détenu à la Banque Populaire)	60,00

AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Frais d'avenant	160,00
• Clause de modularité (à chaque exercice de la clause)	100,00
• Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement	12,00
• Décompte sur prêt en cours	TVA 51,00
• Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt	12,50
• Duplicata du tableau d'amortissement	TVA Gratuit
• Délivrance d'une attestation	16,67
• Remboursement anticipé – indemnité de remboursement anticipé (sur capital restant dû)	5 %
• Échéance impayée – régularisation d'une échéance de prêt impayée (pour toute régularisation au delà du 6 ^e jour de la date d'échéance prévue au contrat)	Taux du prêt + 3 %

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

- Souscription DAT, certificat de dépôt négociable
- Relevé des intérêts courus des Comptes À Terme (abonnement)
- Attestation d'intérêts courus
- Optiplus Pro
- Livret Optiplus Agri
- Compte DEP (Déduction pour Épargne de Précaution)

Gratuit

À partir de
6,80 par an

TVA 13,60

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter



À SAVOIR

Offre dédiée aux exploitants agricoles afin de déduire une fraction de leurs bénéfices imposables (dispositif fiscal spécifique).

- Compte À Terme (CAT) à taux progressif
- CAT Vair
- CAT Croissance Bleue

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant :

	PAR INTERNET	À L'AGENCE / PAR TÉL
Commission proportionnelle	0,5 %	1,2 %

- Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾ (monétaires, obligataires, actions)

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

- OPC Banque Populaire (hors droits d'entrée éventuels)
- OPC hors Banque Populaire

Gratuit
28,45

- Autres instruments financiers

Nous consulter

⁽¹⁾ OPC : organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

DROITS DE GARDE

TVA

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Ils sont perçus annuellement au titre de l'année échue et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

Toutes les valeurs et OPC du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS
Frais variables	0,34 % de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais fixes par ligne de titre détenus	4,17	20,84

- **Parts sociales** : frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention

Gratuit

- **Frais de gestion d'un compte-titres**

Gratuit

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

- **Rétrocessions**

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

AUTRES PRODUITS ET SERVICES

- **Frais de recherche Titres**

75,00

MOTIVER VOS SALARIÉS

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : chèque de table, chèque cadeau, épargne salariale (participation / intéressement / plan d'épargne inter entreprise / PERCO I / Indemnités de fin de carrière)...

Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE*

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro⁽¹⁾ (abonnement annuel) **RYTHMÉO** 70,00



À SAVOIR

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la Banque.

Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7j/7, 24h/24 ou directement sur votre appli.

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuri-Association⁽¹⁾ (abonnement annuel) **RYTHMÉO**
 - option 1 (sans garantie vol de fonds) 28,25
 - option 2 (avec garantie vol de fonds) 65,55

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- Fructi-Facilités Pro⁽²⁾ / Fructi-Facilités Agri⁽²⁾ **RYTHMÉO**
 - Tarif selon % du capital garanti
 - version Accident - Maladie 0,67 %
 - version Accident 0,13 %



À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽²⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- Prévoyance Pro + ⁽²⁾ Nous consulter



À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)⁽²⁾.

⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le code des assurances.

⁽²⁾ Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

* Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

- Assur-BP Santé Collective⁽¹⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le contrat collectif à adhésion obligatoire Assur-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en œuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

- ASSUR-BP Santé profil Pro⁽⁵⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- Fructi-Épargne + ⁽³⁾

Nous consulter



À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un Plan d'Épargne Entreprise et un Plan d'Épargne Retraite.

- PER I (Plan Épargne Retraite Individuel)*⁽²⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le Plan Épargne Retraite Individuel* est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative⁽¹⁾ à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

PROTÉGER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- ASSUR-BP Multirisque Pro⁽⁴⁾
- ASSUR-BP Auto du Pro⁽⁴⁾
- Assurance Homme Clé + ⁽²⁾, Tisséa

Étude sans frais

Nous consulter

Nous consulter

⁽¹⁾ Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

⁽²⁾ Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

⁽³⁾ Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le code des assurances.

⁽⁴⁾ Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

⁽⁵⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

* Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Épargne Retraite.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant (option SHARE). S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre tiré (cf renvoi page 27).

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE*

• Paiement par carte bancaire en devises	
– commission fixe	Gratuit
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,50 %
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	
– commission fixe	3,30
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,50 %

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

VIREMENT ÉMIS

• Frais par virement occasionnel SEPA émis en euros à destination d'un pays de la Zone SEPA** (cf rubriques Virements SEPA p.10)	
• Frais par virement non SEPA émis en euros ou en devises⁽¹⁾	
– par Internet (Cyberplus Entreprise Medium ou Premium)	14,50
– au guichet de votre agence	0,10 %
	(mini 27,90, maxi 95,00)
– justificatif de paiement - attestation SWIFT (AKI SWIFT)	10,75
– urgent (SDVA same date value)	+6,50

TVA

PORTEFEUILLE

• Effet simple	
– commission d'encaissement	0,10 %
– mini	45,00
– maxi	150,00
• Remise documentaire	
– commission d'encaissement ^{(1) (3)}	0,20 %
– mini	45,00
– maxi	350,00
• Interventions diverses	
– Frais d'acceptation, prorogation, modification, sort, relance, cession sans engagement impayé/événement	45,00
– cession avec engagement (prorata temporis)	0,25 %
– mini	45,00
– Règlement Correspondant	25,00

CHÈQUES

• Chèques émis	45,00
-----------------------	--------------

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

VIREMENT REÇU

• Frais par virement SEPA reçu en euros en provenance de la zone SEPA	Gratuit
• Virement international (rapatriement de fonds hors zone SEPA ou en devise autre que l'euro) ⁽¹⁾	17,00
• Frais de réparation/intervention (BIC ou IBAN erroné)	10,20

Détail des renvois page 27

* Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détail p. 29)

** Descriptif de la zone SEPA page 29

CHÈQUE

• Encaissement Crédit Après Encaissement (CAE) ^{(1) (2) (3)}	Nous consulter
• Frais d'interventions diverses (Avis de sort, frais d'impayés)	45,00

PORTEFEUILLE

• Effet simple	
– commission d'encaissement ^{(1) (2) (3)}	0,1 %
– mini	45,00
– maxi	150,00
• Remise documentaire	
– commission d'encaissement ^{(1) (2) (3)}	0,2 %
– mini	45,00
– maxi	350,00
• Frais d'acceptation, prorogation, modification, sort, relance impayé/événement	45,00
• Réception Fonds	17,00

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX (IMPORT)

CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT^{(1) (2)}

• Engagement (prorata temporis mini/trimestre)	1,10 % l'an prorata temporis
– mini (par trim indivisible)	115,00
• Levée de document	0,125 %
– mini	115,00
• Commission d'acception (prorata temporis)	1,10 % l'an prorata temporis
– mini	115,00
• Forfait traitement associé à chaque levée (transfert inclus)	87,50
• Modification	87,50 dont 30,00 virement
– simple	87,50
– complexe	200,00
• Cession	70,00
• Frais Projet sans Émission ou Projets multiples (> 1) avec Émission	150,00
• Frais de non utilisation / Annulation	50,00
• Clause UPAS	Nous consulter
• Frais d'irrégularité (à la charge du bénéficiaire)	120,00

GARANTIES ET STAND-BY ÉMISES AVAL BANCAIRE

– commission de risque (prorata temporis)	2,00 %
– mini (par trim indivisible)	99,00
• Aval bancaire (mise en place)	43,00
• Frais de traitement ^{(1) (2)}	
– frais d'établissement d'acte, par acte	130,00
– frais de mise en jeu	0,1 %
– mini	135,00
– frais de modification	110,00
– traitement mainlevée	60,00
• Frais d'acte Garantie/Stand By - Émission indirecte	250,00
• Établissement convention sous participation (frais dossier)	75,00

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX (EXPORT)

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT^{(1) (2)}

• Notification	0,1 %
– mini	115,00
• Notification CRÉDOC confirmé banque tierce	0,03 %
– mini	65,00
• Négociation / levée de documents ⁽³⁾	0,15 %
– mini	130,00
• Confirmation	Nous consulter

• Modification	110,00
• Transfert de crédit	175,00
• Frais de pré-vérification de documents	
– simple (une seule pré-étude pour un même envoi)	100,00
– multiples (pré-études de documents à plusieurs reprises pour le même envoi)	200,00

GARANTIES CAUTIONS, LETTRES DE CRÉDIT STAND-BY REÇUES⁽²⁾

• Notification	0,10 %
– mini	110,00
• Mise en jeu ⁽³⁾	0,10 %
– mini	135,00
• Modification	110,00

CHANGE

• Commission de change	0,05 %
– avec un minimum de	15,30
– avec un maximum de	500,00



À SAVOIR

La commission de change s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises. Application de palier de dégressivité en fonction du montant traité (à partir de 76 000 euros).

• Avance en devises	
– frais de dossier	48,00
– modification, prorogation, remboursement anticipé/événement	48,00
– taux d'intérêts	Taux du marché + 2,00 %
• Couvertures	
– modification, prorogation, levée	23,00
– achat comptant (mise en place)	23,00

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

GESTION DE COMPTE

• Tenue de compte en devises (soit 73,20 euros par an)	6,10 par mois
• Intérêts débiteurs compte en devises	Taux du marché + 6,10 %
• Commission de compte (sur compte(s) en devises).	0,10 %

MAIL RAPATRIEMENT (MAIL POUR VIREMENTS REÇUS)

• Abonnement mensuel	TVA 10,20
----------------------	-----------



À SAVOIR

Information en temps réel par e-mail du règlement de vos opérations d'exportation.

CRÉDOC INTERNET

• Abonnement mensuel	Gratuit
----------------------	----------------



À SAVOIR

Gestion de vos opérations de crédit documentaire par Internet.

FRAIS DE PORT

• Courrier Express France (Hors DOM-TOM)	TVA 35,70
• Courrier Express pays EEE	TVA 45,00
• Courrier Express reste du monde (y compris DOM-TOM)	TVA 81,60

AUTRES

• Recherche inférieure ou égale à 1 an	TVA 52,00
• Recherche supérieure à 1 an	TVA 104,00

Aux commissions listées dans ce chapitre s'ajoutent éventuellement :

⁽¹⁾ La commission de change si l'opération nécessite l'achat ou la vente de devises (voir rubrique « Change ») et/ou les frais éventuels réclamés par les correspondants et banques. Tarification selon le pays et territoires (Suisse, Canada, États-Unis : 10 EUR ; Indonésie, Laos : 15 EUR ; Chine : 17 EUR ; Bangladesh, Pakistan, Hong-Kong, Vietnam, Algérie : 20 EUR ; Inde, Malaisie, Philippines, Sri-Lanka, Taïwan, Corée du Sud, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Serbie, Ukraine, Albanie : 25 EUR ; Cambodge, Singapour, Thaïlande : 30 EUR ; Japon : 0.1/1000 avec mini 50 EUR et maxi 150 EUR ; Autres pays : 33 EUR).

⁽²⁾ Frais de port si envoi des documents (voir rubrique « Autres prestations et services »).

⁽³⁾ Opération nécessitant un virement pour le règlement - frais à ajouter (voir rubrique « Virement international »).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT
AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un conseiller à votre écoute

Pour contacter votre conseiller, demandez à votre agence son numéro de ligne directe

Pour contacter un conseiller

Centre de Relations Clients : 02 72 79 40 40⁽¹⁾
Ligne Directe Crédit : 02 99 23 84 03⁽¹⁾
Ligne Directe Assurance : 02 99 23 85 31⁽¹⁾

Pour contacter un conseiller

Centre de Relations Clients : 02 72 79 40 40⁽¹⁾
Ligne Directe Crédit : 02 99 23 84 16⁽¹⁾
Ligne Directe Assurance : 02 99 23 84 16⁽¹⁾

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

Par Internet, avec Cyberplus : www.banquepopulaire.fr/bpgo⁽²⁾ 
www.banquepopulaire.fr/cmgo⁽²⁾ 

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

Depuis la France au : 0 801 010 034  Service gratuit + prix appel
Depuis l'étranger au : 0 257 420 257  Service gratuit + prix appel

⁽¹⁾ Prix d'un appel local, Centres de Relations basés à Nantes, Rennes et Angers.

⁽²⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur.

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Fructi-Épargne + est un produit de :

NATIXIS INTERÉPARGNE

Société anonyme au capital de 8 890 784 euros - 692 012 669 RCS Paris.

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto du Pro sont des contrats assurés par :

BPCE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 09. 401 380 472 RCS Niort

PER I, Fructi-Facilités Pro, Fructi-Facilités Agri, Homme Clé + et Prévoyance PRO sont assurés par :

BPCE Vie

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Sécuripro et Sécuri-Association sont assurés par :

BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet

de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 euros, sis immeuble Val d'Ecully, 4 chemin du Ruisseau, 69130 Ecully, RCS Lyon n°525 312 294.

SMILE&PAY est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Etablissement de paiement

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, Proposé par la Banque Populaire.

Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 € 110, av. de France – 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 443 222 682. Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **Zone EEE (Espace Économique Européen)**, composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- **Zone SEPA** : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays et territoires suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican/Saint Siège, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté d'Andorre, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSoudre UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- **En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**
- **Vous pouvez également écrire à notre Service Relations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.**

par courrier : BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST - Service Relations Clients
15 boulevard de la Boutière - CS 26858
35768 SAINT-GRÉGOIRE Cedex

par internet : www.banquepopulaire.fr/bpgo⁽¹⁾, rubrique « Nous contacter » 
www.banquepopulaire.fr/cmgo⁽¹⁾, rubrique « Nous contacter » 

par téléphone : 02.99.23.84.66⁽²⁾ 
02.99.23.84.15⁽²⁾ 

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>*

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers – hors assurance-vie – (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse – 75 082 Paris Cedex 02

Ou de préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org.fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :



Le Médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 - 75 441 Paris Cedex 09

Ou par internet : <https://www.mediation-assurance.org>

Pour les Entrepreneurs individuels

– Le médiateur des entrepreneurs individuels pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Médiateur de la consommation auprès de la FNBPF

76/78 avenue de France - 75 204 Paris cedex 13

Ou par internet <https://www.mediateur-fnbp.fr>

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

(2) Prix d'un appel local, Service Relations Clients basé à Rennes.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpgo

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION BANQUE POPULAIRE



SUR MOBILE



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play

